

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation</p> <p>07/05/2026</p>	<p>Le vingt et un mai deux mille vingt-six à vingt heures trente,</p>
<p>Date d'affichage</p> <p>21/05/2026</p>	<p>Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice.....23</p> <p>Présents.....19</p> <p>Votants.....23</p>	<p>Etaient présents(es) : Pascale PALARD, Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Michael GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Tom MAHÉ, Brigitte GOUYON, Eric SAINT-SEBASTIEN, Caroline CESNEUT, Laetitia GUISTEL, Baptiste TOINOT, Hermann TYNDAL, Elisabeth FRONTIN et Josiane PACHOLSKI formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration :</p> <p>Gwenaële ALBERTELLI pouvoir à Vanessa GANDON Geneviève DARGNAT pouvoir à Tom MAHÉ Tiffany MINO pouvoir à Josiane PACHOLSKI Patrice SAINTON pouvoir à Brigitte GOUYON</p> <p>Absent(s) :</p>
<p>Réf : 2026-046</p> <p>Objet :</p> <p>CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS</p> <p>Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 21/05/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 21/05/2026</p> <p>Le Maire, A. MOMON</p>	<p>Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL</p>

Réf : 2026-046- CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour le bon fonctionnement de la Maison de l'Enfant ;

Considérant que les emplois créés pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Entendu Madame Brigitte Gouyon, Adjointe au maire en charge des Affaires Scolaires,

- Informe l'Assemblée délibérante que l'engagement d'un service civique s'est terminé le 30 avril 2026 et qu'un autre contrat à durée déterminée se termine le 3 juillet 2026 ;
- Précise que ces derniers ne pourront pas être renouvelés dans l'immédiat ;
- Propose de recruter deux agents en contrat à durée déterminée afin de renforcer l'équipe en place face à ces deux départs ;
- Explique que les deux agents ont donné entière satisfaction lors de leurs précédentes missions
- Propose la création de deux emplois d'adjoints d'animation territoriaux à temps complet, à compter du 4 juillet 2026, et ce, jusqu'à la fin de l'année civile, soit le 31 décembre 2026, sur un grade d'adjoint d'animation territorial, Echelon 01, Indice Brut 367 – Indice majoré 366.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation territorial, Echelon 01, Indice Brut 367 – Indice majoré 366, à compter du 4 juillet 2026, jusqu'au 31 décembre 2026,
- Précise que cet agent assurera des fonctions d'agent dédié à l'animation à temps complet,
- Demande à ce que les crédits correspondants soient inscrits au budget.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 21/05/2026

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL